



LES FICHES INFO LINKY

Les risques d'incendies

Quelques causes d'échauffement

Le compteur de type Linky, composé de circuits intégrés, chipsets et microprocesseurs, ne brûle pas mais se consume, par échauffement de ses composants, en provoquant leur fusion.

Le capot plastique est prévu pour résister à des températures jusqu'à 140°C.

Le processus de fusion par échauffement va provoquer l'émanation de gaz, issus des matériaux en fusion, extrêmement toxiques. Les hautes températures peuvent induire un incendie des matières inflammables se trouvant à proximité.

La conception même du compteur Linky favorise des processus d'échauffement :

- absence de chambres de coupures pour réduire les arcs électriques ;
- unipolarité de la coupure du « breaker » (organe de coupure interne), qui ne coupe que la phase, au lieu d'être bipolaire (phase + neutre) ;
- absence d'aération et de ventilation pour refroidir les composants.

L'augmentation de puissance à distance sans s'être assuré que les câbles, entre le disjoncteur général et le tableau électrique, sont correctement calibrés est une cause supplémentaire d'échauffement avec ou sans CPL.

Introduire des fréquences importantes dans un conducteur entraîne une circulation du courant vers la périphérie du conducteur, d'où augmentation de l'échauffement.

Les pulses cycliques des trames du CPL, avec harmoniques et interharmoniques, provoquent des échauffements d'autant plus importants que la puissance de soutirage augmente.

Tous ces échauffements se conjuguent et augmentent fortement la température de tous les composants.

Les incendies impliquant un compteur Linky peuvent se produire dans les 2 cas de figure suivants :

1. Juste après la pose du compteur

Il a pu être provoqué par une non conformité lors de l'installation :

- Connectique mal serrée ;
- Inversion de la phase et du neutre (dangereux, mais augmentant plutôt le risque d'incendie d'appareils électriques eux-mêmes) ;
- La pose du compteur sur des tableaux en bois n'est pas conforme à la norme NF C 14-100 et aggrave le risque d'incendie.
- Dans des cas extrêmes, la circulation du CPL dans des installations électriques très anciennes, avec des terres électriques inexistantes, en présence d'appareils électriques anciens et mal protégés, peut provoquer des dysfonctionnements graves, jusqu'à des incendies.

On peut présumer aussi que la circulation d'un courant CPL dans les circuits des appareils électriques, non conçus pour être parcourus par des courants à de telles fréquences, endommage ces appareils, pouvant provoquer dysfonctionnements, surconsommation, et possiblement des incendies.

Il est important de préciser, qu'ENEDIS, dans cette situation, invoque la non conformité de l'installation électrique de l'utilisateur.

Cette affirmation est erronée, car une installation électrique ne peut être raccordée qu'après accord du CONSUEL, et conformément à la norme NF C 15-100.

Or si cette norme évolue au fil des ans, elle n'est pas rétroactive. Dès lors, une installation ancienne reste en conformité tant qu'une rénovation en profondeur n'est pas engagée, ce qui nécessiterait un nouveau passage du CONSUEL.

2. Plusieurs mois (ou années) après l'installation du compteur

La cause principale est le vieillissement prématuré, dû à l'échauffement permanent des composants du compteur.

Le boîtier du compteur Linky fait coexister un circuit pour les « courants forts », plusieurs dizaines d'Ampères, pour alimenter le logement, avec un circuit « courants faibles » qui contient l'électronique associée.

De par la faible étanchéité entre ces deux compartiments, le passage de courants forts génère un échauffement permanent des circuits électroniques. La conséquence est le vieillissement prématuré des composants du compteur, avec aggravation du risque de fusion et d'incendie.

C'est le constat effectué dans une province francophone du Canada, par le constructeur de compteurs retenu pour ce déploiement. En l'absence de solution pour régler ce problème, le déploiement a été stoppé.

RÈGLES À SUIVRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN INCENDIE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE DANS UN LOGEMENT ÉQUIPÉ D'UN COMPTEUR LINKY

Ceci est aussi valable si vous êtes témoin de cet événement et s'il vous est possible de communiquer ces informations aux victimes.

Chaque année en France, on compte 100 000 incendies d'origine électrique.

Le compteur Linky apparaît impliqué dans un certain nombre d'incendies, mais les statistiques, a priori détenues par ENEDIS, sont impossibles à obtenir et ne reflètent certainement pas la réalité, tant ENEDIS s'empresse de dissimuler les causes en emportant les preuves.

Lorsqu'un incendie qui se déclare dans un logement est suspecté d'origine électrique, les pompiers doivent avertir ENEDIS.

En effet, ils ne peuvent stopper l'incendie si les installations électriques n'ont pas été mises hors tension, action que fera ENEDIS en intervenant aussitôt sur les lieux.

Une fois l'incendie maîtrisé, ENEDIS démonte et emporte les équipements dont il est responsable, à savoir le compteur et le disjoncteur général (soi-disant pour expertise).

Or, si ce matériel en cause ne reste pas sur les lieux de l'incendie, aucune expertise contradictoire n'est possible pour un expert mandaté par l'assurance de la victime.

Jusqu'à présent, ENEDIS s'est toujours défaussé de toute responsabilité envers le compteur Linky, après une expertise soi-disant indépendante qu'il aurait diligentée.

Dans le cas où cette expertise pourrait lui être défavorable, ENEDIS cherche un compromis financier avec les victimes, à condition qu'ils se taisent par la suite.

Recommandations

- Pendant l'incendie, prendre des photos du tableau électrique et du compteur, s'ils sont en cause. Prises avec un appareil numérique ou un téléphone, ces photos seront horodatées et géolocalisées, donc recevables sur le plan juridique ;
- Refuser qu'ENEDIS emporte le matériel, et si possible, demander à un huissier de venir établir un constat ;
- Prévenir l'assurance pour qu'elle envoie rapidement un expert ;
- Alerter la presse et un collectif local.